

# LA GAZETTE DE LA SPANAH



# 15 - Septembre 2024

---

Collège des Avocats honoraires de Paris et des Hauts-de-Seine  
S.P.A.N.A.H (section Parisienne de l'Association Nationale des Avocats Honoraires  
Présidence : Xavier DELCROS

---

## 1 – LE MOT DU PRESIDENT

---

Chères consœurs et chers confrères, chers amis,

Voici le numéro de rentrée de votre fidèle magazine. Vous y lirez notre programme d'activités pour les prochains mois de l'année 2024.

Comme à l'accoutumée nous participerons à la campagne des élections au Conseil de l'Ordre, et vous retiendrez une date importante : le jeudi 14 novembre : matin, pour l'audition des candidats et candidates au Bâtonnat et au Vice-Bâtonnat , en qualité de Dauphins ; et l'après-midi pour les entretiens avec les candidats et candidates au Conseil de l'Ordre .

Ces rendez-vous sont très importants pour notre profession, il faut que vous y participiez nombreux ! Bien sûr, vous êtes invités à vous inscrire aux activités culturelles des prochains mois : visites de sites historiques et d'expositions à l'initiative d'Anne Charvériat ; conférences qui ponctuent les réunions mensuelles de notre association.

**Il y en a pour tous les goûts !**

En vous connectant à notre site [Spanah.fr](http://Spanah.fr) , vous trouverez toutes les informations nécessaires.

Je vous souhaite ,au nom de toute l'équipe du Bureau et du Comité de Direction, un bon retour de **vacances** et vous assure de notre très fidèle amitié. **Xavier DELCROS.**



## 2 – CALENDRIER PREVISIONNEL DE NOS ACTIVITES

---

- **Jeudi 26 septembre à 14h à la Maison du Barreau, réunion mensuelle de rentrée et conférence de Béatrix de L'AULNOIT** sur le Grand Condé, un des grands hommes du XVII -ème siècle. Signature de son ouvrage « Le Grand Condé, les secrets d'un héros », Ed. Tallandier, à l'issue.
- **Escapade de rentrée d'une journée avec notre conférencière prévue le jeudi 3 octobre** pour la visite du musée-château de la Malmaison et de son parc. Rendez-vous pour le déjeuner à 12h15 au restaurant La Brasserie du Château, 193 av. Napoléon Bonaparte à proximité du château ; pour les conditions d'inscription nécessaires pour la visite, voir le site [Spanah.fr](http://Spanah.fr).
- **Jeudi 17 octobre à 14h à la Maison du Barreau, réunion mensuelle et conférence de Patrick Métrope** sur les Femmes et la Révolution, Manon Roland.
- **Jeudi 24 octobre, grâce à notre confrère et ami Philippe Missika, invitation exceptionnelle à un colloque sur Les jeux Olympiques face à l'Histoire** organisé à la Maison du Sport par la Fondation P.Lafue et le Comité National Olympique et Sportif Français. 10 invitations sont réservées gracieusement à nos membres par Philippe : informations et inscription obligatoire sur le site [www.fondationpierrelafue.org](http://www.fondationpierrelafue.org).
- **Mercredi 13 novembre, visite de l'exposition Caillebotte, Peindre les hommes, au Musée d'Orsay** avec notre guide-conférencière Émilie, inscription préalable, voir le site [spanah.fr](http://spanah.fr).
- **Jeudi 14 novembre, à l'Amphithéâtre G. Monnerville de la Maison du Barreau**, nous consacrerons la journée à l'audition des candidats au Bâtonnat et au Conseil de l'Ordre. A partir de 10 heures nous recevrons les candidats au Bâtonnat et l'après-midi à l'issue d'une pause déjeuner, nous entendrons à partir de 14h les candidats au Conseil de l'Ordre.
- **Jeudi 21 novembre à 14h, réunion mensuelle à la Maison du Barreau et conférence de Christian Flaesch**, un « grand flic », ancien patron du « 36 », nous parlera des particularités de la police judiciaire parisienne et de l'adaptation de son organisation face aux enjeux de l'évolution de la criminalité et du terrorisme.
- **Jeudi 12 décembre de 19h à 21h à la Maison du Barreau**, projet de conférence sociétale sur les violences intra-familiales animée par nos confrères Béatrice Weiss-Gout et Guillaume Barbé. Cette conférence sera ouverte au public et validée au titre de la formation professionnelle continue.
- **Mercredi 18 décembre au Musée Picasso, visite de l'exposition des « premières années » de Jackson Pollock** avec notre guide-conférencière Émilie. (en cours de réservation).
-

Les réunions mensuelles se tiennent normalement à 14h à la Maison du Barreau, rue de Harlay et commencent par une conférence d'une durée d'une heure et demie environ suivie d'un temps d'échange entre les membres sur la vie de l'association et les préoccupations du moment. Toutes les informations ci-dessus peuvent être modifiées et complétées à tout moment ; le site « spanah.fr » rafraichit les données en permanence. Pensez à la consulter régulièrement.

---

**RAPPEL : La bonne santé financière et donc le dynamisme des activités de la SPANAH dépendent aussi du versement de vos cotisations. Au 6 septembre 2024, 154 membres sur 407 adhérents sont à jour de leurs cotisations appelées mi-janvier. Merci aux retardataires de solder leur compte au plus vite.**

Les chèques de cotisations (30€ à l'ordre de la SPANAH et 60€ à celui de l'ANAH) sont à envoyer à l'adresse de notre Trésorier, J-L Magnier, 8 boulevard de la Bastille 75012 Paris. Ou bien par virement bancaire auprès de BNP IBAN/ FR76 3000 4100 0036 8728 328 BIC : BNPAFRPPXXX, en précisant bien votre nom d'inscription au Barreau. Merci d'avance.

---

### **3 – Les prochaines élections ordinales : ce qu'en attendent les avocats honoraires**

---

Les avocats honoraires bénéficient statutairement du droit de vote aux élections professionnelles. Ils participent à l'élection du Bâtonnier et du Vice-Bâtonnier ainsi qu'à l'élection des membres du Conseil de l'Ordre. Les élections se tiendront cette année 2024, les mardi 3 et jeudi 5 décembre. Les avocats honoraires recevront à leur domicile les codes informatiques leur permettant de voter par internet. Ils ont la réputation d'être des électeurs actifs et c'est pourquoi la Spanah publie à l'attention des candidats une motion définissant les préoccupations et demandes actuelles des avocats honoraires et organise un débat public avec les candidats le 14 novembre à la Maison du Barreau.

#### **« Motion pour un rôle plus actif des avocats honoraires dans les institutions de la profession et pour la défense de leur retraite. »**

Chacun s'accorde à reconnaître que la tâche des avocats actifs et de leurs représentants est de plus en plus prégnante et que l'aide des avocats honoraires leur est nécessaire.

I - Il faut partir du constat que les avocats honoraires restent toujours avocats : ils sont inscrits au tableau de leur Ordre, ils ont, s'ils le souhaitent, une activité réduite (conseil, rédaction) sous le contrôle de leur Bâtonnier, ils sont électeurs dans leur barreau, au CNB, à la CNBF. Ils ne sont pas éligibles dans leur Ordre à Paris et au CNB.

Or, il y a et il y aura de plus en plus d'avocats honoraires en raison de l'évolution de la démographie professionnelle. Les avocats honoraires qui sont désormais plus de 2 000 à Paris, dont un grand nombre, très actifs et motivés, constituent un réservoir de professionnels disponibles et compétents pourvu que l'on puisse et sache les mobiliser.

Depuis notre dernière motion formulée à l'occasion des élections de 2023, un premier pas décisif a été franchi avec l'heureuse décision du Bâtonnier Pierre Hoffman et du Conseil de l'Ordre, qui en février 2024, ont décidé d'inviter de façon régulière 2 représentants des avocats honoraires désignés par la Spanah, leur organisation représentative. Ces représentants siègent aux séances du Conseil avec voix consultative. Cette mesure doit devenir pérenne.

Malgré cette avancée majeure d'autres blocages techniques subsistent qu'il importe de dépasser. Il est temps qu'à l'occasion des prochaines élections ordinaires qui vont intervenir, des initiatives nouvelles soient entreprises pour que les futurs élus et les élus, se prononcent et, si nécessaire, sollicitent les pouvoirs publics, pour obtenir une adaptation des textes légaux et réglementaires à cet effet.

L'expérience des actions d'un groupe d'une vingtaine d'avocats honoraires délégués par le Bâtonnier, dans le domaine financier et social auprès des confrères en difficulté au cours des 3 dernières années, a démontré leur efficacité bienveillante.

Quelques autres prennent aussi leur part à l'Ordre et dans les organismes techniques de la profession. Ils participent ainsi à des actions de formation initiale et continue, ils sont jurys aux examens du CAPA, assistent aux réunions du Conseil de l'Ordre, aux commissions de déontologie, des bâtonniers leurs délèguent leurs pouvoirs pour la fixation des honoraires et le règlement des litiges entre confrères, ils peuvent être contrôleurs de la Commission de Contrôle des Carpa.... Mais ils sont trop peu car peut-être oubliés.

Ils sont grands absents au CNB, dans les conseils de disciplines, à la Formation Administrative, à la Commission de Contrôle des Carpa, à la gouvernance des Carpa, dans les jurys de spécialisation.... et trop minoritaires à la CNBF, 1 délégué élu pour 1000 retraités alors qu'il y a un délégué élu pour 500 avocats actifs à l'Assemblée Générale des Délégués.

Rien, ni leur nombre, ni leur âge, ni leur compétence, ni leur expérience ne justifie leur exclusion. Alors que la Chancellerie leur ouvre la possibilité d'exercer des fonctions d'assesseurs dans les cours criminelles et de participer à la conciliation disciplinaire, et que la profession peine à compléter ses formations collégiales, les avocats honoraires, avec talent, remplis de sagesse, d'expérience et d'indépendance peuvent répondre présents.

Il - Les avocats retraités alertent les futurs élus au Bâtonnat et au Conseil de l'Ordre de la dégradation substantielle des retraites CNBF. Ces 10 dernières années, avec une inflation enregistrée de 19%, la retraite de base a été révisée de 15% et la retraite complémentaire de 7,3%. Sur les 3 dernières années la CNBF a dénié la poussée inflationniste que tous les autres régimes de retraite ont compensé. Le Président de la CNBF ne peut sérieusement écrire que « sur les 10 dernières années, les pensions auront évolué plus favorablement que l'inflation, et durablement » alors que la perte de pouvoir d'achat constatée est de 3,8% sur le régime de base et de 11,3% sur le régime complémentaire.

L'autonomie du régime laissait certes à l'AG le droit de s'opposer à cette indexation au détriment des retraités. Mais l'équité et la solidarité intergénérationnelle ne sont plus respectées.

Cette situation qui provoque la colère des avocats retraités, doit aussi sérieusement inquiéter les avocats en activité qui voient fondre leurs futures pensions de retraites.

Les futurs élus du Barreau de Paris, lequel représente près de la moitié des cotisants et plus de 65% des contributions de la CNBF, doivent s'interroger sur la pertinence des orientations et des choix financiers de la gouvernance conservatrice de la CNBF. Les avocats honoraires ne disposent pas des moyens financiers pour entreprendre un audit approfondi de la CNBF et de ses choix actuariels. C'est pourquoi face à cette situation alarmante pour le futur, le Barreau de Paris doit procéder à une analyse approfondie de l'état de ces régimes de retraites CNBF par répartition, pour y apporter, si nécessaire

les réformes utiles et envisager le cas échéant, comme d'autres professions libérales, tels les pharmaciens qui s'en félicitent, la création d'un régime supplémentaire par capitalisation à moindre frais pour permettre à ses membres de percevoir des revenus de retraites décents.

**« En résumé :**

-La Spanah forme le vœu que tant le CNB, organe habilité de la profession, que l'Ordre de Paris soutiennent :

- 1) La pérennisation de la désignation au Conseil de l'Ordre de Paris par la Spanah de 2 avocats honoraires avec voix consultative,
- 2) L'Anah désigne auprès du CNB deux représentants permanents, titulaire et suppléant, participants aux réunions du CNB avec voix consultative,
- 3) Les avocats honoraires puissent siéger en conciliation et en formation de jugement dans les conseils de discipline, les Formations Administratives des conseils de l'ordre et dans les jurys de spécialisations dans les spécialités dont ils relevaient.
- 4) Des avocats honoraires puissent participer à la gouvernance des Carpa et être membres de la Commission de Contrôle des Carpa.
- 5) Des avocats participent pleinement à la mesure de leur compétence dans les commissions ordinales et les délégations du Bâtonnier.

- La Spanah proteste contre la faible revalorisation des pensions de la CNBF qui n'a pas compensé et de loin l'inflation depuis 3 ans. Cette politique est contraire à l'équité gage de la solidarité du régime autonome des avocats.

- La Spanah demande à l'Ordre et au CNB d'être soucieux de l'évolution dégradée de régimes de pensions des avocats et de leur avenir ; et à cet effet, de faire réaliser une étude indépendante qui permette de s'assurer de la pertinence de la politique actuellement poursuivie par la CNBF, des équilibres financiers du régime et des réformes à apporter aux régimes de retraite pour assurer aux pensionnés et aux futurs retraités un revenu de retraite décent ; la Spanah souhaite être associée à toute commission technique qui aurait la charge de suivre et anticiper la réforme des retraites. »

## **4 – LES NOUVEAUX ADHÉRENTS**

---

NOUS SOMMES HEUREUX DE COMPTER PARMIS NOUS 17 NOUVEAUX ADHÉRENTS QUI ONT REJOINT LA SPANAH DEPUIS MARS 2024 ».

Nous les citons avec plaisir : Emma ALITCH, Fabrice BAUMGARTNER, Jacqueline BERGEL-HATCHUEL, Catherine BOINEAU, Margaret BOJCZYK CERF, Corinne BOUFFANDEAU, Jean-Pierre CHIFFAUT-MOLIARD, Daniel DUPUCH, Marie-Anne GALLOT LE LORIER, Dana GRUIA DUFAUT, Thierry GUILLEMINET, Odile LARY BACQUAERT, Frédéric MASSELIN, Philippe RAYMOND, Martine SIEGRIST, Sally SWARTZ et Michel CAQUELIN.

Pour nous permettre de mieux accueillir les nouveaux membres, nous avons instauré depuis fin 2021 la pratique des séminaires d'intégration pour faire connaissance, exposer à chacun ce qu'ils peuvent attendre de la Spanah et ce qu'ils pourraient apporter. Nous organiserons pour eux et les nouveaux adhérents qui nous auront rejoint d'ici là, un séminaire le jeudi 28 novembre 2024 à partir de 11h à la Maison du Barreau, rue de Harlay. Une invitation personnelle leur sera envoyée en temps utile.

## 5 - CHRONIQUE VIE PRATIQUE

---

Complémentaire santé - Si vous êtes titulaire d'un contrat de prévoyance santé, « mutuelle », depuis plus de 3 ans, vous payez certainement trop cher. Pensez à réinterroger votre assureur, votre banquier ou tout autre courtier, vous pourrez réaliser 15 à 20% d'économie sans devoir accomplir de formalité ; c'est le nouveau prestataire qui s'en occupera.

L'ANAH avec la contribution active de membres de la Spanah a publié en version numérique, une édition révisée et augmentée du Guide l'Avocat Honoraire qui est consultable sur le site de l'ANAH, « [avocatshonoraires.com](http://avocatshonoraires.com) ». Il répond à beaucoup de questions pratiques. Nous préparons en lien avec les services de notre Ordre un vade-mecum complémentaire pour les avocats honoraires parisiens qui leur permettra de répondre aux questions concrètes qu'ils se posent à la cessation de leur activité. Il sera publié dans les semaines à venir.

## 6 - BILLET D'HUMOUR de Bruno Richard /A fleurets mouchetés !

---

Notre confrère André R. dont je vous ai déjà raconté une aventure de fumeur de pipe , avait, entre autres qualités, celles de bénéficier d'un embonpoint harmonieux et d'être le président mondial des juristes catholiques Pax Romana.

À ce dernier titre il se rendit une année à Rome accompagné de deux autres avocats parisiens pour le congrès annuel de l'Association.

Un confrère italien les attendait à la gare de Termini pour les emmener à leur hôtel dans sa minuscule voiture familiale comme seule l'Italie sait en fabriquer.

"Montez devant Monsieur le Président, dit leur hôte en lui ouvrant la portière.

-vous ne me faites pas monter devant parce que je suis le président mais parce que je suis le plus gros, lui répondit André R.

-Ma , c'est parce que vous êtes le plus gros qu'on vous a élu président.

---

« LA GAZETTE DE LA SPANAH » VOUS EST ENVOYÉE PAR COURRIEL DANS LE CADRE DE VOTRE ADHESION A L'ASSOCIATION. POUR VOUS DESINSCRIRE IL SUFFIT DE LE SOLLICITER SUR L'ONGLET « CONTACT » DU SITE « SPANAH.FR ».

---

## 7 – VADE-MECUM :

---

. **Mercredi 24 avril, superbe conférence du Père Henry de Villefranche** qui pendant près de 2 heures nous a présenté les principaux éléments de la restauration de Notre-Dame et en particulier les nouveautés des aménagements intérieurs et du mobilier liturgique pour accueillir bientôt les millions de nouveaux pèlerins du monde.

. **Jedi 16 Mai, Catherine Privat**, comédienne, nous a présenté avec conviction, en avant-première, la « Misérable », le spectacle qu'elle consacre à Juliette Drouet, muse et maitresse de Victor Hugo, et qu'elle va bientôt produire au théâtre.

. **Jeudi 20 juin**, notre programme a été modifié en dernière minute en raison de l'indisponibilité de notre invitée **Emilie Chandler**, avocate, députée, mobilisée par les élections surprises du mois de juin. Ce fut pour les participants l'opportunité de rencontrer Lucille Rambert, responsable d'InitiAdroit et Christophe Delaisement, Président d'Avo'Mentor avec lesquels nous entretenons un étroit partenariat. Ils nous ont l'un et l'autre présenté leurs magnifiques réalisations et insisté sur le rôle important que peuvent y apporter les avocats honoraires comme mentor pour aider les jeunes avocats à s'intégrer dans la profession et comme intervenants dans les collèges et lycées parisiens pour sensibiliser les élèves aux règles de Droit dans le concret de la vie courante. Que ceux d'entre vous qui sont intéressés par un engagement dans ces missions n'hésitent pas à nous contacter ; nous ferons le lien pour leur permettre de s'intégrer avec le soutien nécessaire.

## 8 – IN MEMORIAM

---

Au cours des derniers mois nous avons appris avec tristesse le décès de 8 confrères, avocats honoraires, dont nous faisons mémoire : Georgette JUDKOWSKI KARPIK, Cyrille NIEDZIELSKI, Michel PLANTY, Gustave JOHANET, Catherine ALBERNHE, Jean-Paul CHEVALLIER, Gérard DELILE et Henri LECLERC.

**Toutes nos condoléances vont à leur famille et à leurs proches.**

## 9 – DES NOUVELLES DE L'ANAH

---

. Le 15 mai 2024 s'est tenue l'assemblée générale annuelle au siège de l'association 5 place la Sorbonne. L'essentiel des travaux de cette réunion a été consacré à la question de la révision des retraites CNBF jugée indigne et inacceptable en 2024. L'ensemble des participants a validé une démarche offensive de l'Anah. La Présidence a été mandatée pour solliciter de la CNBF l'inscription à l'ordre du jour de l'AG du 29 juin de la CNBF d'une nouvelle délibération de l'Assemblée pour un complément de revalorisation. Le Président de la CNBF a rejeté cette demande. L'assemblée de l'ANAH a également désigné un comité de 4 membres chargé de suivre la situation financière de la CNBF et d'établir un argumentaire déterminant sur la revalorisation des retraites à l'attention des délégués de l'AG de la CNBF en vue de la prochaine décision de révision des retraites.

---

*Si votre adresse courriel change ou que vous en avez acquis une nouvelle, n'omettez pas de nous en informer ainsi que de le signaler à l'Ordre des avocats, <https://www.avocatparis.org/annuaire>*

---

Association déclarée à la Préfecture de Police de PARIS le 28 février 1994.

Insertion au Journal Officiel le 2 mars 1994

CORRESPONDANCE au siège Social : S.P.A.N.A.H. – COLLEGE DES AVOCATS HONORAIRES

Ordre des Avocats Bureau des Associations du Barreau de PARIS – 4, Boulevard du Palais

CS 80420 - 75053 Paris Cedex 01

---

---

## VOS CONTACTS SONT À VOTRE DISPOSITION:

---



**Xavier DELCROS,**

Président. Tél. : 06 16 34 44 99 – Mail : [xavierdelcros@yahoo.fr](mailto:xavierdelcros@yahoo.fr)

**Jean-Louis MAGNIER,**

Vice-Président et Trésorier. Tél. : 06 08 87 23 87 – Mail : [jlmagnier@orange.fr](mailto:jlmagnier@orange.fr)

**Anne DIRCKS-DILLY COFFIN,**

Secrétaire Générale. Tél. : 06 07 78 45 95 – Mail : [add.coffin@gmail.com](mailto:add.coffin@gmail.com)

**Marie-Josée PIRARD-LALLEMAND,**

Secrétaire-Générale adjointe. Tél. : 06 99 23 16 01 – Mail : [mjplmediateur@gmail.com](mailto:mjplmediateur@gmail.com)

**Gilles GALINIER-WARRAIN,**

Trésorier-Adjoint. Tél. : 06 27 77 46 50 – Mail : [ggalinierwarrain@gmail.com](mailto:ggalinierwarrain@gmail.com)

**SITE WEB : [HTTPS:// SPANAH.FR](https://spanah.fr)**

---

